

ASSEMBLÉE NATIONALE11 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1178

présenté par
M. Flajolet-----
ARTICLE 43

Au début de l'alinéa 7 de cet article, substituer aux mots :

« Ses recettes sont constituées, notamment, »,

les mots :

« La Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique perçoit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.